

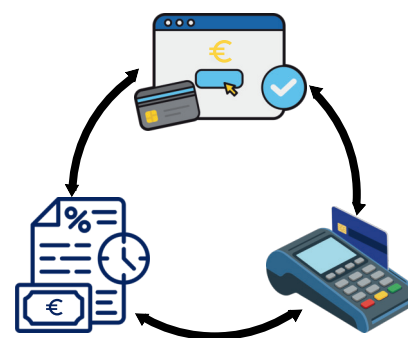


Objectif zéro chèque !

D'autres moyens plus modernes et sécurisés existent pour le paiement des impôts, des factures locales, des amendes :

- ✓ Paiement en ligne
- ✓ Prélèvement à l'échéance
- ✓ Mensualisation pour la taxe foncière
- ✓ Carte bancaire

Alors... au lieu du chèque, pensez dès maintenant, à privilégier une solution alternative !



Dans nos accueils, un agent peut vous les présenter et vous aider

Merci pour votre compréhension.